

peaux par les autorités municipales, adoptée en 1914; le système des troupeaux certifiés, adopté en 1919 et le système des zones indemnes, adopté en 1923. Voilà qui démontre qu'avec le temps le Gouvernement a accepté de nouvelles idées et élaboré de nouvelles méthodes afin de donner une solution au problème. Voici où je veux en venir: D'après moi, le département pourrait étudier d'autres systèmes qui seraient préférables à celui qu'il applique en ce moment. Je vois, par exemple, que le gouvernement d'Alberta a fait de nombreuses expériences avec le vaccin Calmette, comme, du reste, l'Association de recherches sur la tuberculose de l'Alberta. Qu'on me permette de citer le rapport fait par ce comité, l'an dernier:

Depuis le mois de mars 1925, le comité de recherches sur la tuberculose de la province d'Alberta a fait, avec l'aide d'une subvention du Conseil national de recherches, l'essai du vaccin de Calmette, — bacilles vivants de tuberculose atténuée, — dans le but de s'assurer de sa valeur comme préventif de la tuberculose chez les bovidés. Quoique les résultats de ces expériences soient encourageants, la preuve n'est pas encore suffisante pour établir une conclusion finale; toutefois, l'on peut dire que le vaccin ne paraît pas affecter les animaux. On continue les expériences et l'on espère qu'avant la fin de l'année l'on pourra se prononcer. Il est reconnu que ce procédé est bien supérieur aux méthodes préconisées et essayées jusqu'ici. Les expériences faites par le comité d'Alberta avec ce vaccin sont, autant qu'on sache, les plus considérables qui aient été faites au Canada.

Je dois dire qu'en Grande-Bretagne comme aux Etats-Unis, il est reconnu qu'on peut trouver un vaccin qui jouera un grand rôle dans cette œuvre. Je citerai un article sur la prévention de la tuberculose chez les bestiaux, dont l'auteur, M. le docteur Nathan Raw, C.M.G., est membre de la Chambre des communes de Grande-Bretagne. Voici ce qu'il dit:

On estime qu'il y a actuellement en Grande-Bretagne un million de vaches laitières atteintes de tuberculose, dont 5 p. 100 au pis, ce qui rend ces vaches extrêmement dangereuses pour la santé publique.

Même si l'on abattait tous ces animaux et qu'on indemnisa leurs propriétaires, le problème ne serait pas résolu, parce que leur progéniture est déjà infectée, soit par le contact avec la mère, soit par l'absorption, pendant les premières semaines de leur existence, de lait de vaches tuberculeuses.

La seule solution, c'est de prévenir l'infection.

Puis nous avons l'avis du docteur W. C. White, de Washington. Je ne me donnerai pas la peine de lire toute cette longue lettre, mais je vois que, là-bas, l'on suit pas mal le même

principe qu'au Canada: l'abatage et l'indemnisation. Voici ce que dit M. White:

Pour les animaux, je crois que le bon procédé sera la vaccination et la pasteurisation des aliments et non la destruction qui est la méthode ruineuse employée aujourd'hui.

Je demanderai au ministre de me dire quelles expériences l'on fait au juste de l'autre côté du fleuve à Hull et quels résultats l'on a obtenus. Sont-ce des essais pratiques ou des expériences de laboratoire?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai déjà donné, en réponse à une question de l'honorable député de Kingston, un relevé presque complet de nos travaux de recherches. Nous avons à Hull deux étables presque garnies d'animaux, y compris des veaux, des vaches, des cobayes, etc. Je conseille à l'honorable député d'aller visiter l'établissement, car cela en vaut la peine. Quand, dans sept zones de cantonnement, on en trouve trois avec moins de 1 p. 100 des sujets accusant une réaction à la première épreuve, on est persuadé que la méthode n'est pas si coûteuse qu'en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Dans l'île du Prince-Edouard, à Last Mountain dans la Saskatchewan et dans la petite zone du Nouveau-Brunswick, les sujets accusant une réaction à la première épreuve représentaient une proportion de 1 p. 100. Il faut enrayer la maladie à ses débuts. Si l'honorable député connaît une méthode meilleure, je serais heureux de la connaître. Nous espérons avec notre nouveau laboratoire pouvoir trouver un vaccin qui agira comme préventif, ce qui évitera la nécessité d'abattre les animaux. J'espère que nous arriverons à un bon résultat, mais le vaccin de Calmette n'a pas encore fait ses preuves. Aucun vétérinaire ne peut dire qu'il guérit. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il peut avoir de bons effets durant un ou deux ans, mais ce n'est pas satisfaisant. On s'approche de plus en plus du but; en attendant de l'atteindre, nous employons les meilleures méthodes connues.

M. KAISER: Je ferai remarquer au ministre que, dans ma circonscription, nous nous intéressons aux animaux reproducteurs de bonne race, bien que ce ne soit pas une région laitière. Nos éleveurs se plaignent que l'interdiction de l'importation des bestiaux reproducteurs en Ecosse et en Angleterre est trop sévère. Cette interdiction avait été décrétée en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse qui avait éclaté, il y a quelques années, en Angleterre. Les régions affectées là-bas furent isolées. Le mois dernier, cette restriction a été supprimée, parce qu'on pense en Angleterre et en Ecosse qu'il n'y a plus de danger de propagation.